

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 9 septembre 2019, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : **Simon Mercier : conseiller #1**
Charles Bergeron : conseiller # 2
Andrée St-Jean : conseillère # 3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère #6

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière-adjointe.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2019

4- Administration

4.1 Approbation des comptes payables et payés

4.2 St-Côme – Proposition d'amendement – Utilisation redevances sur l'exploitation des carrières et sablières

4.3 Municipalités alliées contre la violence conjugale

4.4 Participation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en septembre 2019

5- Travaux publics

5.1 Autorisation de signer le contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour l'élimination des déchets domestiques

5.2 Autorisation de signer contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour le traitement des matières organiques

5.3 Autorisation de signer contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour le tri et la mise en marché des matières recyclables de la collecte sélective

5.4 Lot de bois en longueur en surplus au garage municipal – Disponible à la vente

5.5 Lot de pneus variés pour camions lourds – Vente en lot

6- Sécurité publique

6.1 Achat gyrophare et installation sur GMC Sierra 2019

7- Urbanisme et environnement

7.1 Modification au règlement #614-2019 pour abroger l'article 3.4 concernant l'émission de permis pour l'usage d'événement extérieur sonore

8- Culture et Loisirs

9- Période de questions

10- Levée de la séance

223-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi des procès- verbaux

3.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

224-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 8 juillet 2019.

ADOPTÉE

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général / secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE la directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

225-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de septembre 2019.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	415.00 \$
Prélèvements automatiques	9 620.75 \$
Salaires	28 021.64\$ \$
Chèques à émettre	148 881.02 \$
TOTAL	186 938.41 \$

ADOPTÉE

4.2 Saint-Côme – Proposition d'amendement – Utilisation redevances sur l'exploitation des carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont surchargées en matière de responsabilités et très limitées en terme de sources de revenus ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et régionales ont des dépenses croissantes en matière d'infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT QUE les redevances des carrières et sablières représentent une opportunité intéressante en matière de financement, à condition d'en changer la nature et le fondement ;

- CONSIDÉRANT QU'** une plus grande flexibilité quant à l'utilisation des ressources disponibles se trouvant dans les divers Fonds locaux réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pourrait soulager le fardeau des dépenses municipales reliées aux infrastructures routières ;
- CONSIDÉRANT QUE** la simplification dans la perception et l'utilisation des redevances sur exploitation de carrières et de sablières serait favorable à toutes les municipalités comprenant ce type d'activité sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** le sable et la pierre sont des richesses collectives autant qu'individuelles ;
- CONSIDÉRANT QUE** le sable et la pierre sont des ressources non renouvelables ;
- CONSIDÉRANT QUE** la forme actuelle des articles 78.1 et 78.2 de la Loi sur les Compétences Municipales peut créer des situations où des ressources financières se retrouvent bloquées et inutilisables ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont des gouvernements de proximité et que l'efficacité de leur gestion passe par une plus grande autonomie ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales auraient tout avantage à obtenir plus de flexibilité et de contrôle sur la gestion de leurs ressources naturelles ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales disposent d'un pouvoir similaire de déboursement pour des secteurs autres que ceux d'où proviennent les perceptions dans le cadre de la gestion du fonds relatif aux contributions pour fins de parc tel que prévu par l'article 117.15 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ;

226-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier les articles 78.1 et 78.2 de la Loi sur les Compétences Municipales afin de modifier les conditions de perception des redevances des carrières et sablières, ainsi que de moderniser les critères d'utilisation des sommes accumulées dans les divers Fonds locaux réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

4.3 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Proclamation de Sainte-Béatrix à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

- ATTENDU QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

227-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer Sainte-Béatrix – municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

4.4 Participation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en septembre 2019

228-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les personnes suivantes au Congrès de la FQM en septembre 2019 et de rembourser les frais de représentation sur présentation des pièces justificatives : le maire, Monsieur Serge Perrault, le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette, le conseiller M. Simon Mercier, le conseiller M. Charles Bergeron et la conseillère Mme Andrée St-Jean.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Autorisation de signer le contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour l'élimination des déchets domestiques (Bac noir)

229-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le maire, Monsieur Serge Perrault, et le secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette, pour signer le contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour l'élimination des déchets domestiques.

ADOPTÉE

5.2 Autorisation de signer contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour le traitement des matières organiques (Bac brun avril 2020)

230-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le maire, Monsieur Serge Perrault, et le secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette, pour signer le contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour le traitement des matières organiques.

ADOPTÉE

- 5.3 Autorisation de signer contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour le tri et la mise en marché des matières recyclables de la collecte sélective (Bac bleu)

231-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le maire, Monsieur Serge Perrault, et le secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette, pour signer le contrat de services pour 5 ans avec EBI Environnement Inc pour l'élimination des matières recyclables de la collecte sélective.

ADOPTÉE

- 5.4 Lot de bois en longueur en surplus au garage municipal – Disponible à la vente

232-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente du lot de bois au garage municipal par M. Jonathan Beauséjour, coordonnateur des travaux publics, selon un prix de 30\$ pour l'équivalent d'une corde.

ADOPTÉE

- 5.6 Lot de pneus variés pour camions lourds – Vente en lot

233-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente en lot des pneus auprès des entrepreneurs locaux et extérieurs selon un prix raisonnable concernant l'usure des pneus et que ces derniers ont jusqu'au 8 octobre pour faire une offre.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

- 6.1 Achat gyrophare et installation sur GMC Sierra 2019

CONSIDÉRANT QUE nous avons effectué des demandes de prix pour l'achat et pour l'installation de gyrophare sur le GMC Sierra 2019 (incendie)

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu 3 soumissionnaires :

Gyrophare et matériel :

- Service mobile Claude Beaudry : pas soumissionné
- Équipement SH : 3 762.87 \$
- Groupe GyroTech Inc. : 3 950.00 \$

Installation :

- Service mobile Claude Beaudry : 2 400.00\$
- Équipement SH : 1 680.00 \$
- Groupe GyroTech Inc. : 2 550.00 \$

Total :

- Service mobile Claude Beaudry : 2 400.00\$ (sans matériel)
- Équipement SH : 5 442.87 \$
- Groupe GyroTech Inc. : 6 500.00 \$

234-09-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un gyrophare et de l'installer sur le camion GMC Sierra 2019 au montant de 5 442.87\$ plus taxes par la firme Équipement SH. L'argent sera pris dans le fonds réservé du service incendie.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Modification au règlement #614-2019 pour abroger l'article 3.4 concernant l'émission de permis pour l'usage d'événement extérieur sonore

CONSIDERANT QUE l'on enlève du règlement de nuisances l'article 3.4 et qu'on le garde dans le règlement de zonage. L'article 3.4 doit être traité à un seul endroit.

235-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la modification du règlement #614-2019 pour abroger l'article 3.4 concernant l'émission de permis pour l'usage d'événement extérieur sonore.

ADOPTÉE

8- Culture et Loisirs

9- Période de Questions

Le maire répond aux questions des citoyens.
Une pétition est déposée concernant Nymous

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

236-09-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h40.

ADOPTÉE.

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim